

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Paul GAIST

Nos morts : M. Albert Delaloye, juge cantonal

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1950, tome 48, p. 131

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

M. ALBERT DELALOYE

Juge cantonal

Les « Echos » sont heureux de publier ces lignes à la mémoire de M. Albert Delaloye et de présenter à sa famille le pieux souvenir que ses professeurs garderont toujours de son passage au Collège.

Les discours prononcés, à Chamoson, le jour de sa sépulture, par M. le Juge fédéral Couchepin, par M. Spahr, président du Tribunal cantonal, par M. le Conseiller d'Etat Schnyder, les articles publiés dans les journaux, particulièrement celui de M. A. Marcel, dans le « Confédéré », ont dit avec éloquence et une note de sympathie bien marquée les mérites du défunt. Il eut, à un haut degré, les qualités requises pour les fonctions qu'il fut appelé à remplir. Sa famille peut, à bon droit, être fière de ces témoignages.

Sans sous-estimer les influences du Collège, de l'Université et de son stage chez M. Raymond Evéquo, nous croyons que M. Albert Delaloye dut à l'éducation sévère reçue dans sa famille une grande partie de ses succès.

A une époque où trop de familles prétendent n'avoir plus le temps de s'occuper de cette première éducation, c'est un devoir agréable pour des professeurs, éducateurs de la jeunesse, de signaler des exceptions qui procurent au pays des raisons d'espérer et des chefs.

Eloquence, persévérance, ténacité, endurance, courtoisie, honnêteté, toutes ces puissances et richesses de l'esprit et du cœur, M. A. Delaloye les tenait de sa famille.

Grâce à ses études, il réalisa pleinement ces valeurs. Celles-ci s'incarnaient en lui où elles devenaient un témoignage et un exemple. Ceux qui ont connu son père et ses oncles sauront apprécier tout ce que signifie, ce que pèse dans une vie, cet élément que nous appelons l'héritité.

Les places que M. Albert Delaloye occupa, il n'eut heureusement pas à les conquérir. Car, il était l'homme pacifique par excellence. Il les accepta parce qu'il aimait sa commune, son canton et que servir son pays, ce fut son ambition et sa vie.

Arrivé au terme de sa carrière avec joie et dans la paix, il lui fut possible de considérer le travail accompli et les résultats de son persévérant effort de concentration : ce n'était pas en vain qu'il avait consacré tout son temps et toutes ses forces aux fonctions pour lesquelles ses dons et ses études l'avaient préparé.

P. G.